

Public

- Fonctions : conducteur routier (ADR)

Prérequis

- Détenir un certificat de base avec spécialité classe 1 de conducteur
- Date d'échéance du certificat au plus 12 mois après le stage

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 24 h 30

Modalités et méthode pédagogiques

- Présentiel
- Les participants devront se munir de la réglementation ADR et l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métiers ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



3.22-TA Formation des conducteurs routiers de marchandises dangereuses

Objectifs généraux

- ◆ Actualiser ses connaissances générales du TMD routier
- ◆ Renouveler son certificat de base de formation au TMD routier (conducteur)
- ◆ Renouveler son certificat de spécialisation de classe 1 pour la conduite de véhicule routier
- ◆ Savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis et des MD de classe 1
- ◆ Actualiser les règles de circulation pour un TMD en colis et un TMD de classe 1

Les plus de la formation



- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Certification de formation de conducteur ADR – Base + spécialisation classe 1 si succès au contrôle de connaissances final.
- ◆ Niveau : 3
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5629>
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5633/>
- ◆ Code RS : 5629 et 5633
- ◆ Certificateur : Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (date de décision : 16/02/2019)
- ◆ Code Certif Info : 112620 et 112615



Agrément

- ◆ Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 29/11/2022 (J.O. du 03/12/2022) modifiant l'arrêté du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/2019)

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table ▪ Test d'auto-positionnement 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Actualiser ses connaissances générales du TMD routier Renouveler son certificat de base de formation au TMD routier (conducteur) Renouveler son certificat de spécialisation de classe 1 pour la conduite de véhicule routier Savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis et des MD de classe 1 Actualiser les règles de circulation pour un TMD en colis et un TMD de classe 1	21 h 00
T01	Arrêté TMD	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
T02	Application	
T03	Responsabilité	
T04	Classification	
T05	Liste MD et dispositions spéciales	
T06	Quantités limitées et quantités exceptées	
T07	Instructions d'emballage	
T08	Emballage en commun	
T09	Instructions de transport en citerne	
T10	Marquage et étiquetage des colis	
T11	Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs	
T12	Déclaration	
T13	Homologation d'emballage	
T14	Homologation de citerne	
T15	Transport en citerne	
T16	Transport de colis	
T17	Équipement	
T18	Formation	
T19	Surveillance	
T20	Véhicule	
	Fret particulier (MD listées) : <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530) • Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911) • Déchets dangereux 	

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Spécificités de l'armée dans le cas d'une formation en INTRA	3 h 30
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE		DUREE
3	Bilan et synthèse de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES /



MINISTÈRE DES ARMÉES

Formation des conducteurs routiers de marchandises dangereuses

3.22-TA	Fonction	conducteur routier	code du prestataire			
Lot	3	conducteurs ADR	Réglementation	T	ADR	
Poste	2	conducteur routier	Références	8.2.2		
Sous-poste	2	recyclage	Stages exclusifs MinArm	≤ 4 st.	≥ 5 st.	3,5 j.
Type	A	classe 1 + MD listées	Stages avec extérieurs	1-3 st.	4-6 st.	≥ 7 st. 3 j.
Utilisateurs	SGA, EMA		– Gendarmerie			
Prérequis	détenir un certificat de base avec spécialité de classe 1 de conducteur					
	date d'échéance du certificat au plus 12 mois après le stage					
Objectifs	1	actualiser ses connaissances générales du TMD routier				
	2	renouveler son certificat de base de formation au TMD routier (conducteur)				
	3	renouveler son certificat de spécialisation de classe 1 pour la conduite de véhicule routier				
	4	savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis et des MD de classe 1				
	5	actualiser les règles de circulation pour un TMD en colis et un TMD de classe 1				
Contenu pédagogique			D/S	B/A	I/M	E/E
Généralités						
T01	Arrêté TMD			X		
T02	Application			X		
T03	Responsabilité			X		
T04	Classification			X		
T05	Liste MD et dispositions spéciales				X	
T06	Quantités limitées et quantités exceptées		X			
T07	Instructions d'emballage		X			
T08	Emballage en commun		X			
T09	Instructions de transport en citerne		X			
T10	Marquage et étiquetage des colis		X			
T11	Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs				X	
T12	Déclaration			X		
T13	Homologation d'emballage		X			
T14	Homologation de citerne		X			
T15	Transport en citerne		X			
T16	Transport de colis				X	
T17	Équipement				X	
T18	Formation				X	
T19	Surveillance				X	
T20	Véhicule			X		
Fret particulier (MD listées)						
	Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530)			X		
	Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911)			X		
	Déchets dangereux			X		
Textes militaires						
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées			X		